



LOGEMENT

CAPi

> Communauté
d'Agglomération
Porte de l'Isère

17 avenue du Bourg - BP 90592
38081 L'Isle d'Abeau Cedex

Tél. : 04 74 27 28 00
Email : capi@capi38.fr
www.capi-agglo.fr



Rénovation énergétique des copropriétés

NOUVEAU



RÉNOVER SA COPROPRIÉTÉ

- **Améliorer** son confort en hiver et en été ;
- **Réduire** ses dépenses énergétiques ;
- **Valoriser** son bien immobilier ;
- **Participer** à la lutte contre le dérèglement climatique.

LES AIDES de la CAPI

Un accompagnement tout au long du projet :

La CAPI a missionné l'Ageden et Urbanis, deux structures spécialisées, pour vous conseiller dès la réflexion et jusqu'à la réalisation des travaux.

Des aides financières aux travaux :

- Dès 25% de gain énergétique, la CAPI peut financer une partie de vos travaux ;
- Pour un gain énergétique supérieur à 35% : en complément de l'aide nationale Ma Prime Rénov Copropriétés, la CAPI peut abonder les bonus individuels pour les foyers modestes et très modestes.

LES CRITÈRES

pour en bénéficier

Les critères concernent la copropriété, elle doit :

- avoir plus de 15 ans ;
- être immatriculée au registre des copropriétés ;
- être située sur le territoire de la CAPI.

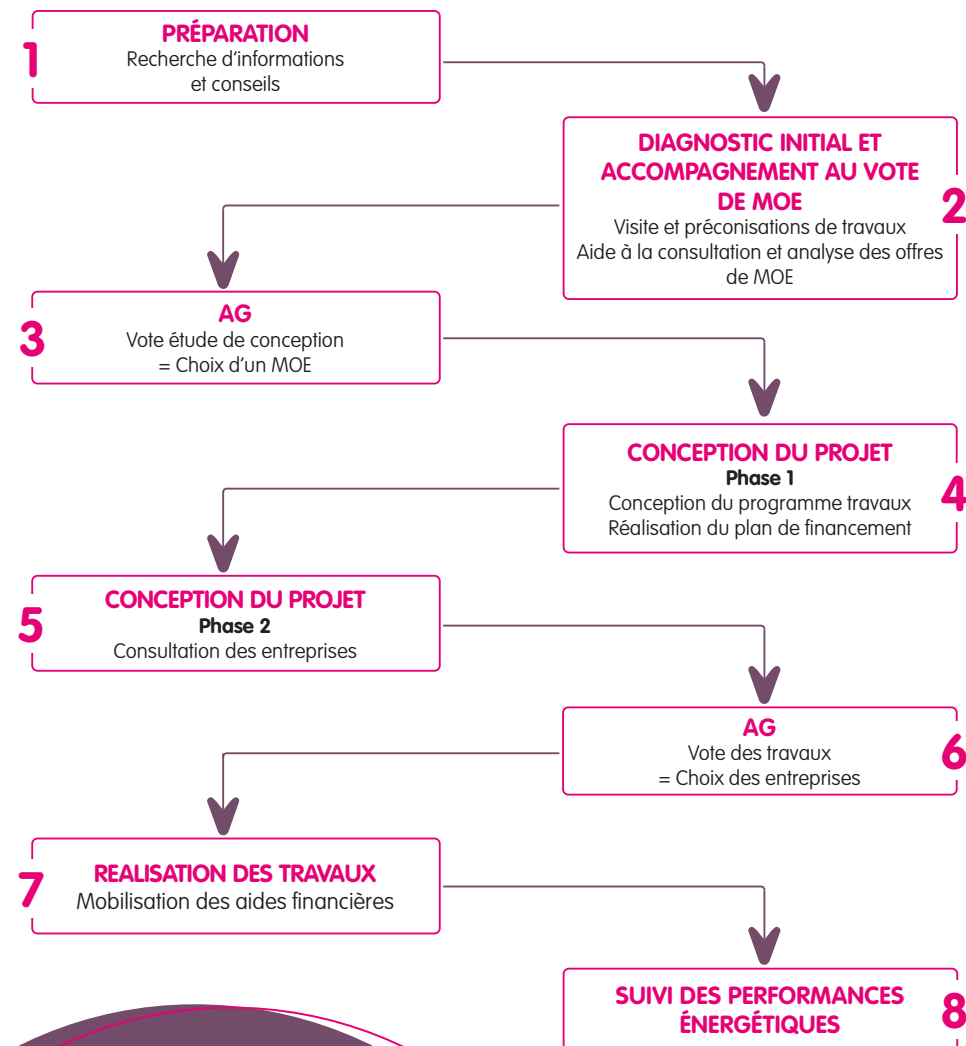
LES OPÉRATEURS DU PIG (Projet d'Intérêt Général)

- AGEDEN + URBANIS
- Mission d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage = mission financée par la CAPI *

*Possibilité de recourir à un autre AMO, mais la mission sera à charge de la copropriété



LES ÉTAPES



CONTACT

Contactez le 04 76 23 53 50 (appel gratuit)
et recevez un conseil personnalisé de l'Ageden.